Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260925-2026_09_25_06A-DE

VEIGNÉ
VILLE VERTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE VEIGNÉ

Séance ordinaire du 25 septembre 2026

Délibération n° 2026.09.25.06A

OBJET : **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHÉ TERRITORIAL**

Date de convocation : le 18 septembre 2026
Nombre d'élus en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29
Ayant donné procuration : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil municipal, s'est réuni dans la salle Hubert Marionnaud, sous la Présidence de Monsieur JASNIN Jean-Marc, Maire.

Présents : M. JASNIN Jean-Marc, Mmes AFONSO Evelyne, ANDRONY Claire, M. BARADUC Christophe, Mme COQUEREAU-DEMOIS Céline, M. D'AGOSTINO Maxime, Mme ELIAUME Catherine, MM. GROSSET Romain, GUENAULT Laurent, Mme HAÏCHOUR Nelly, M. HEINDERYCKX Philippe, Mme JASNIN Aline, M. KÉRUZORÉ Yohann, Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, MM. MERCIER Thomas, RAGUIN Thierry, SAUNIER Patrick, Mmes VAVASSEUR Isabelle, ZELLER Isabelle, ARNOULT Laurence, MM. BOUDOUASSAL Khalid, MICHAUD Patrick, Mme MOULLÉ Alexandra, M. BESNARD Olivier, Mme JOUANNEAU Muriel, M. ROLANT Jean-Luc.

Pouvoirs : Mme ACHARD Julie donne pouvoir à Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, Mme CANTIN-GUELLIL Anne donne pouvoir à M. GROSSET Romain, M. DEGUFFROY Romain donne pouvoir à M. BARADUC Christophe.

Secrétaire de séance : M. BARADUC Christophe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'en raison d'un besoin de la collectivité, il convient de créer un emploi permanent à temps complet,

Vu l'avis favorable de la Commission affaires générales et communication du 8 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260925-2026_09_25_06A-DE

Vu le tableau des effectifs,

Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Attaché Territorial, à temps complet à compter du 1er octobre 2026,**
- **indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,**
- **autorise le Maire à signer tout document y afférent.**

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Veigné, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Christophe BARADUC

Pour extrait conforme
Jean-Marc JASNIN
Maire de Veigné

MAIRIE DE VEIGNÉ (I.-et-L.)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif *d'Orléans,* 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».